

Val-de-Marne, Nogent-sur-Marne

Nogent-sur-Marne : les subventions de l'école orchestre maintenues l'année prochaine

Le rectorat a finalement versé l'aide prévue pour faire fonctionner l'école orchestre de l'établissement Guy-Môquet, à Nogent-sur-Marne. Une lettre du député de la circonscription, envoyée à la ministre de l'Éducation nationale, a visiblement porté ses fruits.

Par Sylvain Deleuze

Le 10 juillet 2025 à 14h00



Nogent-sur-Marne. Aurore Baudoin est la professeure de violon des élèves de l'école concert symphonique. DR

Les enfants de l'école Guy-Môquet de Nogent-sur-Marne retrouveront bien leur école orchestre à la rentrée. Une lettre écrite par le député [Mathieu Lefèvre](#) (Renaissance), à la ministre de l'Éducation nationale, Élisabeth Borne, semble avoir porté ses fruits. À quelques semaines de la fin de l'année scolaire, la direction de l'établissement scolaire avait appris [la fin d'une subvention](#) d'un peu moins de 15 000 euros.

« La mobilisation a payé ! Grâce à mon intervention auprès d'Élisabeth Borne, l'école orchestre de Guy-Môquet sera préservée l'an prochain », s'est d'ailleurs réjoui le député de la circonscription en début de semaine.

Une aventure commencée en 1995

Dans un courrier, envoyé au député au début du mois de juillet, le recteur confirme que : « ce projet sera financé et mené à son terme sur le montant engagé de 14 700 euros pour l'année 2025-2026. Le paiement sera effectué dans sa globalité sur l'exercice budgétaire de 2026. »

Dans cette école, depuis 1995, les enfants, issus de milieux sociaux plutôt modestes, pratiquaient déjà le violon. Là, le projet de classe orchestre avait été renouvelé avec un financement sur trois ans, jusqu'à un appel en fin d'année scolaire remettant en cause le versement de la subvention pour l'année prochaine.

« C'est un projet né dans le cadre de la NEFLE (*Acronyme de Notre école, faisons-la ensemble, lancé par l'ancien ministre de l'Éducation nationale Pap Ndiaye*) où, en plus du violon, nous avons éprouvé l'envie de rajouter d'autres instruments pour créer cette école orchestre, » précisait Laetitia Couteau, la directrice de l'établissement, à la fin de l'année scolaire.

310 enfants apprennent un instrument

Outre les violons, les élèves peuvent choisir d'apprendre la flûte traversière, les percussions et la trompette. Au total, 310 enfants, répartis dans treize classes du CP au CM2, apprennent un de ces instruments.

La continuité des cours de musique est un soulagement pour les parents d'élèves. « C'est une excellente nouvelle, se réjouit un père de famille qui avait choisi l'école justement pour cette raison. La mobilisation a finalement donné des résultats. »

Mais le cabinet du maire, lui aussi intervenu directement auprès de la ministre, pense déjà à la suite. « L'état est revenu sur sa position concernant le contrat actuel mais ce qui se joue est la pérennisation de ce dispositif essentiel pour nos enfants à l'avenir ».

La mairie pense déjà à la rentrée des classes 2026-2027 et « espère que l'ensemble des acteurs poursuivront la mobilisation tant que le ministère n'aura pas donné de garanties solides pour les prochaines années. » Ce qui inquiète aussi la directrice de l'école. Bien qu'« évidemment satisfaite » du versement de la subvention, elle pense déjà à « trouver des financements pour pérenniser ce dispositif pour les prochaines années. »